

RÉPUBLIQUE
DE
VANUATU
JOURNAL OFFICIEL



RECEIVED
17 JAN 1996
REPUBLIC
OF
VANUATU
OFFICIAL GAZETTE
Ans'd.....

15 JANVIER 1996

NO. 2

15 JANUARY 1996

SONT PUBLIES LES TEXTES SUIVANTS

SOMMAIRE

PAGE

FIN DE MANDAT

1 - 6

NOMINATION

7 - 11

NOTIFICATION OF PUBLICATION

CONTENTS

PAGE

APPOINTMENT OF STATE
PROSECUTOR

12

REVOCATION OF
SUSPENSION OF LUGANVILLE
MUNICIPAL COUNCIL

13

CHARITABLE ASSOCIATION
(INCORPORATION) ACT
(CAP.140) - LIST OF
ASSOCIATIONS.

14

REPUBLIQUE DE VANUATU

LOI SUR LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE DE VANUATU (CAP. 189)

FIN DE MANDAT

LE MINISTRE DES FINANCES

VU les pouvoirs que lui confère le paragraphe 3) e) de l'article 3 de la Loi sur la Caisse nationale de prévoyance (CAP. 189), met fin par les présentes à la nomination de :

TOM KALORIB

comme membre et vice-Président du Conseil d'administration de la Caisse nationale de prévoyance à compter de la date des présentes.

FAIT à Port-Vila le 4 janvier 1996.

Le ministre des Finances.

Willie JIMMY

REPUBLIQUE DE VANUATU

LOI SUR LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE VANUATU (CAP. 169)

FIN DE MANDAT

LE MINISTRE DES FINANCES

VU les pouvoirs que lui confère le paragraphe 7) f) de l'article 12 de la Loi sur la Banque de développement de Vanuatu (CAP. 169), met fin, par les présentes à la nomination de :

PETRE MALSUNGAI

comme membre du Conseil d'administration de la Banque de développement de Vanuatu à compter de la date des présentes.

FAIT à Port-Vila le 4 janvier 1996.

Le ministre des Finances.

Willie JIMMY

REPUBLIQUE DE VANUATU

LOI SUR LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE VANUATU (CAP. 169)

FIN DE MANDAT

LE MINISTRE DES FINANCES

VU les pouvoirs que lui confèrent les paragraphes 5) a) et 7) a) de l'article 12 de la Loi sur la Banque de développement de Vanuatu (CAP. 169), met fin par les présentes à la nomination de:

AMOS ANDENG

comme membre et Président du Conseil d'administration de la Banque de développement de Vanuatu à compter de la date des présentes.

FAIT à Port-Vila le 4 janvier 1996.

Le ministre des Finances.

Willie JIMMY

REPUBLIQUE DE VANUATU

LOI SUR LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE DE VANUATU (CAP. 189)

FIN DE MANDAT

LE MINISTRE DES FINANCES

VU les pouvoirs que lui confère le paragraphe 3)e) de l'article 3 de la Loi sur la Caisse nationale de prévoyance (CAP. 189), met fin par les présentes à la nomination de :

SAMSON TOARA

comme membre et Président du Conseil d'administration de la Caisse nationale de prévoyance à compter de la date des présentes.

FAIT à Port-Vila le 4 janvier 1996.

Le ministre des Finances.

Willie JIMMY

REPUBLIQUE DE VANUATU

LOI SUR LA BANQUE DE LA RESERVE DE VANUATU (CAP. 125)

FIN DE MANDAT

LE MINISTRE DES FINANCES

VU les pouvoirs que lui confèrent les paragraphes 3) et 4) de l'article 8 de la Loi sur la Banque de la Réserve de Vanuatu, met fin, par les présentes à la nomination de :

SAMSON TOARA

comme membre et Président du Conseil d'administration de la Banque de la Réserve de Vanuatu à compter de la date des présentes.

FAIT à Port-Vila le 4 janvier 1996.

Le ministre des Finances.

Willie JIMMY

REPUBLIQUE DE VANUATU

LOI NO. 46 DE 1989 SUR LA BANQUE NATIONALE DE COMMERCE DE VANUATU

FIN DE MANDAT

LE MINISTRE DES FINANCES

VU les pouvoirs que lui confèrent les articles 4(3) et 5 de la Loi No. 46 de 1989 sur la Banque nationale de Commerce de Vanuatu, met fin par les présentes à la nomination de :

DENNIS VIRA

comme membre et Président du Conseil d'administration de la Banque nationale de Vanuatu à compter de la date des présentes.

FAIT à Port-Vila le 4 janvier 1996.

Le ministre des Finances.

Willie JIMMY

REPUBLIQUE DE VANUATU

LOI NO. 46 DE 1989 SUR LA BANQUE NATIONALE DE COMMERCE DE VANUATU

NOMINATION

LE MINISTRE DES FINANCES

VU les pouvoirs que lui confèrent les articles 4(3) et 5 de la Loi No. 46 de 1989 sur la Banque nationale de Commerce de Vanuatu, nomme par les présentes :

CHARLOT SALWAI

membre et Président du Conseil d'administration de la Banque nationale à compter de la date des présentes.

FAIT à Port-Vila le 4 janvier 1996.

Le ministre des Finances.

Willie JIMMY

REPUBLIQUE DE VANUATU

LOI SUR LA BANQUE DE LA RESERVE DE VANUATU (CAP. 125)

NOMINATION

LE MINISTRE DES FINANCES

VU les pouvoirs que lui confèrent les paragraphes 3) et 4) de l'article 8 de la Loi sur la Banque de la Réserve (CAP. 125),
nomme par les présentes :

HENRY TAGA

membre et Président du Conseil d'administration de la Banque de la Réserve de Vanuatu à compter de la date des présentes.

FAIT à Port-Vila le 4 janvier 1996.

Le ministre des Finances.

Willie JIMMY

REPUBLIQUE DE VANUATU

LOI SUR LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE DE VANUATU (CAP. 189)

NOMINATION

LE MINISTRE DES FINANCES

VU les pouvoirs que lui confèrent les articles 3 1) et 4 1) de la Loi sur la Caisse nationale de prévoyance (CAP. 189), nomme par les présentes :

PETRE MALSUNGAI

membre et Président du Conseil d'administration de la Caisse nationale de prévoyance à compter de la date des présentes.

FAIT à Port-Vila le 4 janvier 1996.

Le ministre des Finances.

Willie JIMMY

REPUBLIQUE DE VANUATU

LOI SUR LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE VANUATU (CAP. 169)

NOMINATION

LE MINISTRE DES FINANCES

VU les pouvoirs que lui confère l'article 12 de la Loi sur la Banque de développement de Vanuatu (CAP. 169), nomme par les présentés :

JOHN LUEN

membre du Conseil d'administration de la Banque de développement de Vanuatu à compter de la date des présentes.

FAIT à Port-Vila le 4 janvier 1996.

Le ministre des Finances.

Willie JIMMY

REPUBLIQUE DE VANUATU

LOI SUR LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE VANUATU (CAP. 169)

NOMINATION

LE MINISTRE DES FINANCES

VU les pouvoirs que lui confèrent les articles 12 et 13 de la Loi sur la Banque de développement de Vanuatu (CAP. 169), nomme par les présentes :

DENNIS VIRA

membre et Président du Conseil d'administration de la Banque de développement de Vanuatu à compter de la date des présentes.

FAIT à Port-Vila le 4 janvier 1996.

Le ministre des Finances.

Willie JIMMY



REPUBLIC OF VANUATU

THE CRIMINAL PROCEDURE CODE ACT [CAP136]

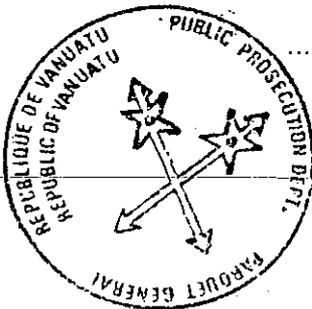
INSTRUMENT OF APPOINTMENT

IN EXERCISE of the power conferred by Section 31(1) of the Criminal Procedure Code Act [CAP136], I, JONATHAN CRAIG THOMAS BAXTER WRIGHT, Public Prosecutor, hereby appoint:-

JEAN MARK ROVO

to act as State Prosecutor with effect from the First day of February 1996

MADE at Port Vila this ^{9th} day of January 1996



J C T Baxter Wright

J C T BAXTER WRIGHT
PUBLIC PROSECUTOR

REPUBLIC OF VANUATU

CHAPTER 126

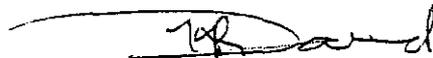
REVOCATION OF SUSPENSION OF LUGANVILLE MUNICIPAL COUNCIL

WHEREAS on the 15th day of September 1995, the then Minister of Home Affairs ordered that the Luganville Municipal Council be suspended for a period of not more than six months.

NOW I ROBERT KARIE, Minister of Home Affairs, in exercise of the power conferred upon me by section 61(3) of the Municipalities Act (CAP. 126) order that -

- (1) The said order of suspension of the Luganville Municipal Council be revoked with effect from Saturday 13th January 1996.
- (2) The appointment of Havo Moli to exercise the powers of the Council be revoked with effect from 13th January 1996.

MADE at Port Vila this 11th day of January 1996.



ROBERT KARIE
Minister of Home Affairs



RUPUBLIC OF VANUATU

THE CHARITABLE ASSOCIATIONS (INCORPORATION) ACT [CAP 140]

LIST OF ASSOCIATIONS WHICH HAVE BEEN INCORPORATED DURING THE PERIOD FROM 1st JANUARY TO 31st DECEMBER, 1995

IN ACCORDANCE with Section 6 of the Charitable Associations (Incorporation) Act [CAP 140], (the Act), IT IS HEREBY NOTIFIED that the following associations were incorporated during the period from 1st January to 31st December, 1995:-

- CULTURAL ASSOCIATION FOR THE DEVELOPMENT AND PROMOTION OF VENACULAR LANGUAGES OF VANUATU COMMITTEE (INC);
- UNITED PENTECOSTAL CHUCH INTERNATIONAL OF VANUATU COMMITTEE (INC);
- C.R.C. COMMITTEE (INC);
- THE ASSOCIATION DES W ET F DE VANUATU COMMITTEE (INC);
- VANUATU NATIONAL COUNCIL OF WOMEN COMMITTEE (INC);
- LES FRERES MARISTES DE VANUATU COMMITTEE (INC);
- VANUATU RURAL DEVELOPMENT AND TRAINING CENTRES ASSOCIATION (VRDTCA) COMMITTEE (INC);
- VANGO MANAGEMENT COMMITTEE (INC);
- VANUATU SOLOMON ISLANDS WANTOK ASSOCIATION (INC);
- VANUATU FOOTBALL FEDERATION COMMITTEE (INC).

Given under my hand and seal at Port Vila this eleventh day of January, 1996.



Julian M Ala
REGISTRAR OF
CHARITABLE ASSOCIATIONS

RUPUBLIC OF VANUATU

THE CHARITABLE ASSOCIATIONS (INCORPORATION) ACT [CAP 140]

LIST OF ASSOCIATIONS WHICH HAVE BEEN INCORPORATED DURING THE PERIOD FROM 1st JANUARY TO 31st DECEMBER, 1995

IN ACCORDANCE with Section 6 of the Charitable Associations (Incorporation) Act [CAP 140], (the Act), IT IS HEREBY NOTIFIED that the following associations were incorporated during the period from 1st January to 31st December, 1995:-

- CULTURAL ASSOCIATION FOR THE DEVELOPMENT AND PROMOTION OF VENACULAR LANGUAGES OF VANUATU COMMITTEE (INC);
- UNITED PENTECOSTAL CHUCH INTERNATIONAL OF VANUATU COMMITTEE (INC);
- C.R.C. COMMITTEE (INC);
- THE ASSOCIATION DES W ET F DE VANUATU COMMITTEE (INC);
- VANUATU NATIONAL COUNCIL OF WOMEN COMMITTEE (INC);
- LES FRERES MARISTES DE VANUATU COMMITTEE (INC);
- VANUATU RURAL DEVELOPMENT AND TRAINING CENTRES ASSOCIATION (VRDTCA) COMMITTEE (INC);
- VANGO MANAGEMENT COMMITTEE (INC);
- VANUATU SOLOMON ISLANDS WANTOK ASSOCIATION (INC);
- VANUATU FOOTBALL FEDERATION COMMITTEE (INC).

Given under my hand and seal at Port Vila this eleventh day of January, 1996.


Julian M Ala
REGISTRAR OF
CHARITABLE ASSOCIATIONS